



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°169 du 1^{er} octobre 2010

SOMMAIRE

- Rapport de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 9 septembre 2010
- Compte rendu de la réunion de la CNAS du 29 Juin 2010

Rapport à la CE du 9 septembre 2010

Par Michel PIERRE

La bataille sur les retraites

Je commencerai en notant que la lutte des classes a repris de la vigueur. Sarkozy et son gouvernement soutenus par le MEDEF veulent faire payer aux salariés l'essentiel des besoins de financement des régimes de retraite en nous faisant travailler jusqu'à 67 ans avec en final des pensions plus faibles qu'actuellement. Pourtant les richesses produites aujourd'hui dans notre pays n'ont jamais été aussi grandes. Le PIB de la France augmente tendanciellement et tout laisse présager qu'il va continuer à croître dans les décennies qui viennent. Seulement les richesses produites sont de plus détournées en faveur du Capital depuis le début des années 1980. Depuis cette date la part des salariés dans les richesses produites diminue. Sur les trente dernières années, les statistiques le démontrent sans ambiguïté. C'est de l'ordre de 10 % supplémentaires des richesses produites qui ont été accaparées par le Capital au détriment des salariés. Les données statistiques pour 2010 vont encore dans le même sens. Ce ne sont pas seulement la CGT et les partis de gauche qui le constatent. Il suffit de lire au début septembre le Journal de classe « Les Echos » porte parole du patronat. En première page du numéro daté du 1^{er} septembre, on peut lire un article intitulé « Les profits des entreprises du CAC 40 ont presque doublé au premier semestre 2010 ». Ils atteignent 41,6 milliards d'euros. Juste au dessus un autre titre annonce que Laurence Parisot, la présidente du MEDEF, conseille au gouvernement de ne pas augmenter les prélèvements sur les entreprises s'il souhaite la baisse du chômage. Tout est dit. Et pour enfoncer le clou, un article dans le numéro du 3 septembre fait savoir que 2011 sera une troisième année noire pour les salaires et même la pire depuis 25 ans. Les salariés doivent être plumés et le gouvernement doit accompagner ce mouvement. Les cadeaux fiscaux de Sarkozy renforcent ce mouvement : bouclier fiscal, crédit impôt recherche, défiscalisation des heures supplémentaires,...

Ce qui apparaît de plus en plus clairement aux salariés depuis quelques années, c'est que les profits du Capital notamment les placements financiers peuvent fournir les moyens supplémentaires pour équilibrer les régimes de retraite. Les salariés comprennent de mieux en mieux que ce n'est pas à eux de payer. La présence de plus de 2,5 millions de personnes dans la rue le 7 septembre montre qu'il y a une prise de conscience plus grande des salariés à cet égard. L'affaire Woerth-Bettancourt en jetant une lumière crue sur les relations des membres du gouvernement et les grandes fortunes a sans doute joué un rôle dans cette prise de conscience.

Pourtant, la forte mobilisation du 7 septembre n'est pas suffisante pour faire céder Sarkozy sur le fond de la réforme des retraites comme sur le développement de la précarité et les autres mesures anti-sociales de Sarkozy. Sarkozy et le gouvernement sont déterminés en raison de l'enjeu de cette bataille qui dépasse les retraites et concerne en fait toute la couverture sociale, la fiscalité et les salaires, en un mot toute la politique du gouvernement. Une défaite sur la réforme des retraites menacerait l'ensemble de sa politique. Malgré tout, le BN pense que les salariés peuvent faire reculer le gouvernement, s'ils s'en donnent les moyens. Il serait souhaitable d'arriver à une grève interprofessionnelle qui ne soit pas limitée à une journée. Mais ce ne sont pas les appareils qui décideront seuls. Cela relève avant tout des salariés. Il faut donc dans tous les secteurs, y compris la recherche, que la CGT réunit les salariés pour débattre des actions à entreprendre. Ce n'est pas si facile à faire avancer l'idée d'une grève interprofessionnelle. Il faut notamment contrer, dans la tête des salariés, le discours sur l'inéluctabilité de la réforme que porte la très grande majorité des médias et les tentatives de compromis à petits prix recherchés par certains syndicats et en particulier la CFDT tout en évitant la division.

L'intersyndicale confédérale s'est réunie hier. Elle a dénoncé les 'mesurettes' décidées par Sarkozy en réponse à l'énorme protestation des salariés le 7 septembre. Il se refuse de toucher à l'essentiel de la réforme. Il se contente de baisser les seuils d'invalidité de 20 à 10% pour un départ à 60 ans, de reporter de 5 ans l'âge pour bénéficier des règles antérieures pour le départ anticipé des mères de 3 enfants ayant 15 ans d'ancienneté, de maintenir le dispositif longues carrières.

L'intersyndicale (6 syndicats sur 8) se prononce pour deux journées d'action :

--15 septembre pour des initiatives en direction des parlementaires et des membres du gouvernement (date où le vote global sur la réforme devrait intervenir à l'Assemblée Nationale).

-- 23 septembre pour une journée de grèves et de manifestations (date où la réforme commence à être examinée au Sénat).

Mon point de vue, partagé par les membres du BN qui étaient encore présents au siège du syndicat quand le communiqué de l'Intersyndicale confédérale a été rendu public, c'est que ces modalités d'action ne sont pas au niveau de ce qu'il faudrait pour faire reculer le gouvernement. Les salariés dans certains secteurs de la production semblent prêts à des actions plus fortes et plus durables.

Je pense que l'action du 15 septembre doit être portée à un autre niveau que ce qui transparaît dans le communiqué des confédérations. C'est d'ailleurs la date du temps fort que voulait la CGT à court terme. Les salariés peuvent l'imposer. Ils peuvent donner une grande ampleur à l'action du 15 septembre. A partir de lundi et peut être même de demain vendredi, les salariés peuvent se réunir pour décider d'initiatives. De même dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur, nous pouvons organiser des débats dans les labos et les services, distribuer des tracts, afficher sur les murs intérieurs et extérieurs. Nous ne devons pas nous contenter d'en appeler aux confédérations. Il faut s'efforcer d'entraîner les personnels des labos et des services.

En conséquence de cette analyse, je propose la motion suivante :

La CE du SNTRS-CGT, réunie le 9 septembre 2010 à Ivry, constate l'importance du mécontentement des salariés, notamment à propos de la réforme des retraites. Elle se félicite que ce mécontentement se soit manifesté par une énorme mobilisation dans tout le pays le 7 septembre.

La CE du SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à prolonger leur mobilisation. Elle demande aux adhérents du SNTRS-CGT de se tourner vers leur collègues titulaires et précaires pour les mobiliser dans les prochains jours par tous les moyens qu'ils jugeront utiles : tracts dans les cantines et les labos, affichages y compris à l'extérieur des bâtiments, assemblées générales etc.

Elle se prononce à la fois pour le retrait du projet de réforme Woerth Sarkozy Parisot et pour la défense des revendications en matière de retraite : le maintien de l'âge légal de 60 ans avec la suppression de la décote, le retour aux 37,5 annuités avec un taux plein de 75%, la prise en compte de la pénibilité, la reconnaissance des carrières longues, le maintien et l'amélioration des droits des femmes, l'indexation des retraites sur les salaires, la prise en compte systématique des années de thèse et de libéralités et des périodes à l'étranger, ainsi que celle du temps de recherche d'emploi et d'études.

La CE du SNTRS-CGT appelle les personnels à faire grève et à manifester lors de la journée du 15 septembre 2010 pour laquelle les confédérations syndicales ont prévu des initiatives en direction des parlementaires et du gouvernement.

La CE appelle à participer aux temps forts qui suivront en particulier celui du 23 septembre.

Cette motion a été votée à l'unanimité et diffusée le jour même auprès des sections.

La mobilisation contre la xénophobie et le racisme.

Face à son impopularité, liée à sa politique économique et sociale, Sarkozy a essayé de récupérer une partie de l'électorat de droite par une démarche sécuritaire s'appuyant sur les sentiments xénophobes et racistes existant dans une partie de la population française. Le gouvernement a choisi de prendre les Rom pour cible. Cette discrimination raciste est inacceptable. Cette démarche ouvre la porte à des dérives qui pourraient devenir dramatiques. Comme dit le slogan, nous ne voulons pas de cette société là.

C'est pourquoi le SNTRS-CGT a appelé les salariés de la recherche à participer aux manifestations du 4 septembre qui ont montré une mobilisation significative. La politique de Sarkozy comme la réaction des forces progressistes ont eu un fort écho à l'étranger notamment en Europe comme l'a illustré la réaction de la Commission de l'Union Européenne.

La situation dans la recherche.

I) La réforme menée par le gouvernement dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche vise, à fournir les moyens du service public au patronat, comme nous l'avons souvent noté, au détriment de la recherche fondamentale sous contrôle de la communauté scientifique. Le gouvernement et le patronat ont l'œil rivé sur les connaissances dont on peut espérer des profits à court terme. Ce ne sont pas seulement ces connaissances qui sont intéressantes pour la communauté scientifique et la population. Nous avons souvent à cet égard noté les effets nocifs de l'ANR, de l'AERES et de la LRU. Aujourd'hui avec le Grand Emprunt et les Alliances, le gouvernement veut forcer la cadence. Tout se passe hors des conseils de laboratoires et des Instances Scientifiques. Daniel Steinmetz, fera un complément à ce rapport pour détailler les objectifs et les mécanismes du Grand Emprunt.

II) En ce qui concerne la préparation du budget de la recherche nous avons actuellement peu d'éléments. Nous connaissons quelques orientations :

- 1) Les plafonds d'emplois seront maintenus jusqu'en 2013 dans les EPST et les Universités en raison des besoins liés aux objectifs du redéploiement et à la pression exercée par les personnels ces dernières années.
- 2) Baisse des crédits de fonctionnement sans doute de l'ordre de 10%.
- 3) Refus d'un plan de résorption de la précarité
- 4) Pas grand chose à attendre en ce qui concerne le déblocage des carrières
- 5) Poursuite de la politique d'individualisation des rémunérations. A ce propos, force est de constater que la PES a été mise en place chez les enseignants-chercheurs sans grande résistance. La résistance a été plus grande dans les organismes et surtout au CNRS. Cependant aujourd'hui le gouvernement et les directions semblent réussir à faire accepter cette prime par les chercheurs. Ainsi au CNRS plus de 2000 chercheurs ont demandé cette prime pour environ 500 possibilités. 500 chercheurs ont fait savoir qu'ils refusaient de faire cette demande. Globalement, ce système de rémunération semble bien s'amorcer et il apparaît possible que la direction parvienne à attribuer 2300 primes par an en 2013. Les élus du SNCS-FSU auraient pu sérieusement gêner la mise en place de ce système s'ils

avaient suivi les consignes de leur syndicat mais ils ont collectivement fait un autre choix. Malheureusement, nos élus leur ont emboîté le pas sur cette question.

III) Le comportement des PDG des EPST et notamment ceux du CNRS et de l'INSERM est grave pour l'avenir des EPST.

Ces dirigeants ont une âme de valet encore plus que leurs prédécesseurs. Ils ne défendent pas les organismes qu'ils dirigent. Ils s'appliquent plutôt à mettre en œuvre leur liquidation. FUCHS, le PDG du CNRS clame qu'il y a de nombreuses possibilités d'économies dans le budget du CNRS. Il négocie des conventions avec les Universités en oubliant que le CNRS avait prévu de défendre un cahier des charges pour les UMR. Il traite ceux qui combattent les réformes de sclérosés. Devant l'inquiétude exprimée par la C3N (représentants du Conseil Scientifique, des Conseils de départements et des Présidents du CN) qui l'interroge sur l'avenir de la Biologie au CNRS il reste silencieux ! Devant les syndicats il annonce qu'il refuse de mettre en place des Jurys communs dans certaines disciplines entre le CNRS et l'INSERM en commençant par une étape d'audition commune, alors qu'il y travaille avec la direction de l'INSERM ! Pendant ce temps le DGDR, Xavier Inglebert prend le maximum d'instances sous son contrôle direct et s'efforce d'enfermer tous ceux qui travaillent au CNRS dans un réseau de règlements. La même démonstration peut être faite à l'INSERM pour le couple Syrota-Douchin.

IV) Les élections au Conseil Scientifique du CNRS et aux conseils de ses Instituts qui se sont terminées en juillet.

Nous avons donné les résultats en juillet et envoyé un communiqué à la presse.

Je veux d'abord féliciter ici nos élus ainsi que ceux qui avaient accepté d'être nos candidats et qui n'ont pas été élus.

Je ferai quelques commentaires pour la CE :

- Le SNTRS-CGT reste la première force chez les ITA malgré un léger tassement.
- Chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs, le mode de scrutin, pluri-nominal à un tour a avantageusement outragé les syndicats de la FSU qui, tout en obtenant rarement 50% des voix, ont 90% des sièges. Cela était parfaitement prévisible et vraisemblablement souhaité par le gouvernement qui peut ainsi éliminer les forces les plus contestataires comme la CGT et ainsi passer des compromis plus aisément avec les élus de la FSU.
- Les candidats chercheurs du SNTRS-CGT sont souvent, notamment dans le collège des Chargés de Recherche, (voir par exemple le score de Patrick Boumier au CS), arrivés derrière les candidats de la FSU confirmant que chez les chercheurs le SNTRS-CGT devient la seconde organisation syndicale au CNRS.
- On constate un recul général du SGEN-CFDT et une bonne tenue de l'UNSA et de SUD.
- Il faut aussi noter chez les DR, le score remarquable d'Alain Trautman ex porte parole de SLR.

Il va falloir discuter du mandat à donner à nos élus dans ces instances. Pour cela nous avons programmé une réunion de nos élus de toutes les instances scientifiques des EPST, le 7 octobre.

Le mandat sera nécessairement centré sur la défense des laboratoires et des personnels. Compte tenu du contexte, il impliquera de peser sur la direction pour l'obliger à rendre des comptes sur les Alliances, les conventions avec les Universités, l'attitude du CNRS sur la mise en œuvre du Grand Emprunt. A cet égard, il serait normal que les instances soient consultées sur la politique suivie sur ces points.

V) Le SNTRS-CGT propose une initiative pour la défense des EPST

Le BN se propose de lancer avec le SNCS-FSU et le SGEN-CFDT un débat parmi les élus du personnel dans les instances scientifiques, voire dans les sections du Comité National, et aussi dans les laboratoires (y compris en s'appuyant sur la Coordination Nationale des Laboratoires en Lutte) pour faire un bilan des réformes (ANR, AERES, Grand Emprunt, Plan Campus) et de leurs conséquences sur les disciplines et les thématiques, la précarité, les plateformes, la mutualisation des personnels, la mobilité, les menaces sur le statut de chercheur à plein temps,...

Dès le lancement de cette initiative, il est prévu d'y associer les autres syndicats des EPST et ceux de l'Enseignement Supérieur. Le SNTRS a déjà annoncé cette initiative à la FERC-Sup.

Nous espérons faire émerger des réflexions et des propositions qui pourraient inspirer une actualisation de notre plateforme revendicative concernant les EPST et leurs personnels. Nous considérons que nous avons intérêt à mettre les choses à plat pour convaincre le maximum de forces sociales et politiques à se prononcer pour le maintien et le renforcement des EPST et l'organisation nationale de la recherche qu'ils permettent en association avec les personnels. Il y a un enjeu important dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012.

VI) Mobiliser le syndicat pour affronter l'adaptation à la recherche des mesures prévues dans la Fonction Publique.

Toutes les catégories sont concernées mais plus particulièrement les Assistants Ingénieurs : application du décret sur la catégorie B et reclassement des AI.

Les Chargés de Recherche devront aussi être particulièrement défendus car le gouvernement envisage de ne pas leur faire profiter de la réforme des carrières des catégories A pour maintenir un différentiel avec les Maîtres de Conférences (accès à l'échelle lettre A)

VII) L'application de la loi sur la représentativité syndicale (Accords de Bercy entre CGT et CFDT avec le gouvernement et le MEDEF).

Cette loi va commencer à s'appliquer dès 2011 à tous les EPST (sauf l'INSERM) et les Universités. Concrètement le 20 octobre 2011 nous devons élire dans chaque EPST les représentants de tous les personnels rémunérés par l'EPST dans un Comité Technique qui remplacera le CTP. Ces élections fixeront la représentativité syndicale à la place des élections aux CAP. Il faudra peut-être d'ailleurs simultanément élire de nouvelles CAP. Il faudra donc nous atteler rapidement à la préparation de ces élections. Le BN vient de vous envoyer la circulaire Fonction Publique qu'il va falloir adapter à nos EPST.

Ces Comités Techniques (CT) ne seront pas paritaires mais des représentants de l'Administration seront présents lors des réunions. Les votes effectués dans les CT viseront à déterminer le point de vue majoritaire parmi les représentants du personnel qui sera transmis aux Directions et au Ministère. Les Organisations reconnues comme représentatives seront celles qui auront des élus aux CT.

Le BN donne aujourd'hui une brève information. A la prochaine CE, il faudra avoir un débat sur l'application de la loi dans nos EPST pour établir des orientations à défendre devant les Directions : Proportion de représentants des chercheurs ? Mode de désignation des représentants des non titulaires dans les CCP, Evolution probable du dispositif ?...

VIII) Fusion de l'INRETS et du LCPC

Il s'agit de deux organismes travaillant dans le champ des transports qui ont des cultures différentes. Le LCPC est un organisme plus technologique que l'INRETS. Le LCPC est un débouché pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées (Corps des Mines). Le LCPC est organisé de manière hiérarchique avec une évaluation hiérarchique même pour les chercheurs. Les personnels du LCPC sont dans le champ de syndicalisation de la Fédération de l'Equipement. Les personnels de l'INRETS sont dans notre champ de syndicalisation et la culture de leur EPST est assez voisine de celle du CNRS avec un poids de la hiérarchie moindre qu'au LCPC.

La fusion de ces deux organismes doit être effective le 1^{er} septembre 2011 sans que l'organisation des laboratoires et les évolutions des statuts des personnels ne soient réglées. La négociation sur ces points devraient avoir lieu après la fusion des organismes : Les Unités de recherche seront elles dotées de Conseils de labos ? Comment seront désignés les Directeurs de labos ? Comment seront évalués les chercheurs et les ITA ? Quelles grilles indiciaires ? Quel régime indemnitaire ? Aujourd'hui les personnels du LCPC sont globalement mieux rémunérés du fait de leurs primes plus intéressantes. Le SNTRS-CGT doit s'impliquer pour déterminer une position CGT commune aux personnels des deux organismes et aussi pour peser dans la négociation future avec nos camarades de l'INRETS.

Compte rendu de la réunion de la CNAS du 29 Juin 2010

Les représentants de l'administration:

Christine d'Argouges, directrice des ressources Humaines, Emmanuel Rident son adjoint, Isabelle Kauffmann responsable du service du développement social (SDS)

Les représentants syndicaux

Pour le SNTRS-CGT : Brigitte René Jean-François Launay Monique Matignon-Boujot Josiane Tack et Denis Claisse

La CFDT, le SNCS et SUD

La séance commence à 14h30

Le compte rendu de la CNAS du mois de Novembre 2009 est accepté sous réserve d'ajouter les annexes manquantes, de préciser le montant des préciputs ANR. De plus il faut mentionner la demande des OS d'étendre les dispositifs concernant la garantie locative et le « kit accueil étranger » à l'ensemble des CDD et de leurs assurer un accès gratuit.

1- présentation du budget d'action sociale 2009

La responsable du SDS présente le bilan budgétaire de l'exercice 2009 et des axes du budget d'action sociale 2010. Le budget primitif 2009 représente un montant de 36,70 M euros.

Son adjointe détaille les dépenses liées à la restauration qui représentent la partie la plus importante de ce budget.

Le coût de la restauration hébergée a augmenté (2,97%)

Pour la restauration propre l'augmentation est de 6,18%, elle est due à un nombre de repas en augmentation en 2009 surtout pour les catégories B et C. L'augmentation est aussi liée à une forte poussée des frais d'infrastructures.

Le SNCS s'interroge sur les chiffres présentés en 2009. Pour ce qui est du bilan 2008, nous observons des fluctuations entre les chiffres présentés en 2009 et les chiffres actuels se référant aux mêmes données.

L'UNSA indique qu'une présentation comptable qui mélange, le prévisionnel, l'engagé, le réalisé est très difficile à suivre

Pour le SNTRS, J F Launay demande d'avoir des présentations claires au niveau du budget de l'action sociale. Il constate aussi des variations entre les documents présentés à la CNAS du mois de novembre 2009, en particulier concernant la restauration.

La DRH indique que l'administration a des problèmes de périmètres pour définir les lignes budgétaires. Ils n'ont pas toujours les mêmes règles du jeu à la définition des lignes budgétaires. De ce fait elles ne comprennent pas les mêmes informations d'une année sur l'autre et les montants exprimés se trouvent différents.

Pour le SNTRS, Denis CLAISSE demande, concernant la subvention « CAES - activités diverses » 2010, si les prévisions affichées tiennent compte des dernières négociations entre le CAES et le CNRS, qui ont conduit à la signature d'une nouvelle convention CNRS-CAES.

La réponse est affirmative.

2- Présentation du bilan de l'action sociale 2009

a- l'accompagnement social

Le SDS expose l'interaction entre les différents acteurs sociaux avec au centre du dispositif les assistantes sociales.

JF Launay intervient pour dire que les OS sont des partenaires sociaux qui font partie intégrante de ce dispositif. Les prestations sociales sont versées vers les familles, vers les ITA et vers les catégories C

L'UNSA fait remarquer que les formations des assistantes sociales sur le harcèlement et la souffrance au travail relève plutôt de la médecine du travail

L'administration répond que les AS sont en première ligne pour gérer ce type de problème.

b- le logement

Le SDS présente son bilan 2009 : 8 réservations de logements en région parisienne

Elle précise que 571 appartements sont réservés par le CNRS en région parisienne, ce qui représente sur Paris intra-muros 2,1% du parc locatif. Le taux d'occupation de 87% des logements réservés sur la France

Dans le bilan d'activité des Assistantes Sociales ce déficit d'occupation des logements s'expliquerait par leur éloignement, la vétusté, les conditions de ressources exigées par les bailleurs trop élevées. Chaque DR devrait porter une réflexion sur l'optimisation de l'occupation des logements.

Pour le SNTRS : Josiane Tack fait remarquer que 8 appartements proposés sur la région parisienne ne font pas une politique du logement au CNRS.

La DRH répond que le budget de l'action sociale se retrouve absorbé par d'autres postes tel la restauration et qu'elle le déplore. Elle n'a pas d'argent à consacrer à cela, c'est pour cela qu'une demande a été faite à l'ANR pour dégager des budgets.

L'Assistante Sociale répond à ce sujet que la politique du logement se fait aussi par un accompagnement individualisé de recherche d'un logement.

L'UNSA demande des détails sur les logements en Ile de France mais aussi hors Ile de France.

L'administration répond que pour l'instant ces données ne sont pas remontées par les services concernées.

c- la famille

Le nombre d'utilisateurs des Chèques Emplois Universels Préfinancés est en augmentation de 30,5% en 2009

Denis CLAISSE regrette que la direction du CNRS n'ait pas retenu la demande faite par le SNTRS à une précédente réunion et par courrier en 2009, de revenir à l'obligation de prendre une association de loi 1901 pour employer une personne. De nombreuses études attestent que le système mis en place par la loi "Borloo" d'employer sans intermédiaire, développe le travail paupérisant et participe à l'augmentation des travailleurs pauvres notamment celui des femmes. Le SNTRS estime que la mise en œuvre des prestations sociales en faveur des agents CNRS doit respecter une éthique sociale.

Par ailleurs, les CESU bénéficient d'une courbe de tarif dégressif très favorable sur une prestation déjà subventionnée par l'état par le biais d'une réduction d'impôt de 50%. Nous invitons l'administration à se poser des questions sur le niveau de subventionnement des prestations de ce type en période de rigueur budgétaire.

Le coût des crèches est en augmentation. Le seuil de 5000 euros par berceau ne doit être dépassé pour le CNRS. La responsable du SDS indique qu'une réflexion doit être menée sur la politique en la matière.

D'autre part le nombre de berceaux réservés augmente de 7,8% et l'occupation des berceaux augmente 14,8%, ces augmentations ont eu lieu entre 2008 et 2009.

JF Launay informe d'une initiative de l'université de Rennes 1 qui a demandé à un prestataire de service de recenser les besoins en crèche auprès de ses agents mais aussi des personnels des partenaires présents sur le campus afin de réaliser une étude de faisabilité de crèche mutualisées

Josiane Tack parle d'un projet similaire entre EPST sur Montpellier.

D- la solidarité

Les aides exceptionnelles remboursables sont mises en place en 2010, elles correspondent à une présentation faite à la CNAS fin 2009. Les demandes d'aide sont en diminution, car il y en a moins mais les montants attribués sont supérieurs aux autres années.

JF Launay: les prêts solidarité diminuent alors qu'on est en période de crise?

Pourquoi cette diminution? Plusieurs pistes sont à envisager:

- déficit d'informations des agents
- mauvaise connaissance du système
- agents qui ne veulent faire part de leurs difficultés financières

La baisse des demandes d'aide est effective mais on en reste au constat.

Pour la ligne budgétaire handicap Mr Levavasseur fait remarquer que les prévisions sur ce poste ont baissé par rapport à 2009: 96 703 en 2010 au lieu de 261 593 en 2009

La réponse de l'administration est que pour la ligne handicap les montants proposés correspondent aux sommes engagées, il ne peut pas y avoir de prévisionnel.

3 - Présentation de la convention CNRS/CAES

En préalable, lecture de la motion intersyndicale

« La convention entre le CAES et le CNRS a été adoptée par les administrateurs du CAES mais avec des réserves sur l'insuffisance des moyens et leur indépendance vis-à-vis de la direction du CNRS.

Les représentants syndicaux membres de la CNAS réaffirment leur attachement à l'indépendance de l'association dans ses choix politiques.

-Nous refusons le fléchage par la direction du CNRS de tout ou partie de la subvention des activités diverses.

-Nous réaffirmons notre demande d'un plan d'objectifs de financement à court et moyen terme pour que l'effort global au soutien des activités diverses du CAES corresponde à 1% de la masse salariale brute, des personnels permanents et non permanents relevant de la subvention d'état et des ressources propres.

-Nous demandons que la partie financière soit garantie par une clause de sauvegarde au minimum à son niveau actuel en euros constant. »

La DRH remarque que cette motion a déjà été présentée en CTP. Les modifications ont porté sur quatre articles qui ont fait longuement débat

Article 3: présence du CNRS au CA

Article 6: la dotation « activités diverses » doit tendre vers 1% de la masse de la salariale avec une meilleure définition du périmètre notamment l'introduction de surface sur les prestations fournies.

Article 8: les compensations financières au niveau des postes CNRS donnés au CAES.

Les postes des agents CNRS qui partent à la retraite après avoir travaillé pour le CAES, sont réaffectés au CNRS. Le CAES va percevoir des compensations financières pour pouvoir recruter de nouveaux agents pour le CAES sur CDI.

Article 10 : les locaux sociaux mis à la disposition du CAES

L'UNSA demande si les dépenses supplémentaires pour le CAES générées par le retard dans la signature de la convention ont été prises en compte ? Pas pour l'instant.

Réserve relatives au fléchage de l'argent sur les subventions versées au CAES faites par les syndicats

Le financement est pris sur la masse salariale et non sur l'action sociale pour le remplacement des agents

4 - Les secteurs en convention avec le CAES

Le SDS présente le bilan des secteurs en convention avec le CAES (chèques vacances, subvention administrative pour frais de séjours d'enfants, prêt BAP, prêt amélioration de l'habitat et CESU), précisant que les dispositifs CESU, prêt BAP et prêt amélioration de l'habitat vont faire l'objet d'un remaniement en 2010.

Monique Matignon-Boujot demande si cette remise à plat s'effectuera aussi en lien avec la CNAS au niveau des choix politiques ; il est répondu que cela se fera par le biais de groupes de travail.

Les CESU ne sont plus servis aux premiers arrivés grâce à la mise en place des critères familiaux et sociaux

En revanche, le prêt mobilité CASDEN-MGEN-CAES ne fonctionne pas bien, le circuit étant trop long à cause de la caution MGEN. Il semblerait d'ailleurs que cette caution ne soit plus exigée par la CASDEN.

5 - Protection sociale complémentaire

Le SDS explique les raisons qui ont conduit le service du développement social à la réalisation, au profit des agents, d'un outil d'information sur la protection sociale : questionnements des personnels sur ce sujet régulièrement relayés par les assistants de service social (procédure de référencement, notions sur la protection sociale complémentaire et la prévoyance). Il précise que ce travail a été réalisé en partenariat avec des assistants de service social et des Responsables Ressources humaines des délégations régionales.

Josiane Tack souligne la clarté des parties techniques et informatives mais met en avant des remarques assez problématiques pour des organisations syndicales.

Par exemple l'utilisation du terme « à fonds perdus » concernant la prévoyance en p 11 décrit une vision de la prévoyance à l'inverse de l'esprit mutualiste et solidaire. Les conseils pour le choix d'un système de prévoyance sont contre tout esprit mutualiste « Analyser les offres proposées au regard de votre âge et de votre profil (contexte familial, état général de santé, type de poste occupé...) » autant d'arguments qui vont à l'encontre de la solidarité.

Le tableau comparatif p.10, présentant les taux de remboursement par différentes mutuelles pour une consultation auprès d'un médecin généraliste de secteur 2, est un exemple qui « banalise » le secteur non conventionné.

Denis Claisse rappelle que le CNRS avait envisagé de participer au règlement de la complémentaire santé ; cette initiative aurait pu intéresser les jeunes. Il regrette qu'actuellement tout tourne autour de l'individu au lieu du collectif.

J F Launay : rappelle que le choix de référencer la MGEN dans le cadre d'un appel d'offre public a été fait par le ministère de l'éducation nationale, des universités et de la recherche. Celui-ci demande aux directions des EPST d'informer les agents de la possibilité d'adhérer à la MGEN. Le document présenté à cette réunion n'en tient absolument pas compte.

Tour à tour les représentants syndicaux s'expriment sur ce point : l'UNSA dénonce un document partial et orienté et déplore que l'esprit qui se dégage après lecture n'est favorable ni au mutualisme, ni à la solidarité, Le SNCS se dit choqué par la question de prévoyance

La DRH remercie le représentant SGEN-CFDT qui dit se démarquer de nos interventions et trouve qu'il y a eu un travail important pour constituer cette plaquette qui a l'avantage d'exister.

6 - Conciliation Vie familiale et Vie professionnelles - VF/VP

Le SDS présente l'organisation de la réflexion sur le sujet « conciliation vie familiale – vie professionnelle », rappelant les objectifs à atteindre, les premières mesures proposées et les réflexions à mener.

Denis CLAISSE intervient sur le contenu de certaines mesures proposées, en particulier sur les formations dispensées aux managers en prenant exemple sur celle de "comment se comporter devant une femme enceinte". Il est effarant aujourd'hui d'être obligé d'expliquer à des cadres qu'il faut prendre certaines dispositions d'aménagement du poste de travail et d'horaires dans ce cas alors que le bon sens prévaut.

L'individualisation à outrance des conditions de travail et des salaires, le dogme de l'obligation de résultat, de l'évaluation individuelle conduisent à casser les valeurs du collectif. La politique de la RGPP menée par le gouvernement est responsable de la dégradation des conditions de vie et de travail dans les laboratoires et les unités de services.

La DRH souligne l'importance de ce groupe de travail et son utilité dans la prise en compte des questions relatives à l'activité des agents parents. Elle rappelle que lors d'une réunion thématique, les organisations syndicales avaient souligné la difficulté pour les femmes de concilier leur travail de chercheur et leur vie familiale.

L'UNSA regrette également que les représentants des personnels n'aient pas été sollicités plus tôt et estime que les travaux concernant le sujet « conciliation vie familiale – vie professionnelle » devraient inclure les questions liées à la garde de parents en fin de vie, la garde des proches malades et le handicap.

7 - Questions diverses

SUD souhaite connaître le positionnement du CNRS concernant les conditions d'obtention du supplément familial de traitement : la présentation de justificatifs est-elle nécessaire ? Il rappelle que cette question avait été formulée en amont de la CNAS pour réponse.

Le SDS précise que les services juridiques de la direction des ressources humaines travaillent sur ce sujet et seront en mesure de formuler une réponse prochainement.

La séance est levée à 17h15

Lettre intersyndicale au sujet de la plaquette d'information sur la protection sociale

Le 29 septembre 2010

Madame Christine d'ARGOUGES
Directrice des Ressources Humaines
du CNRS
3 rue Michel Ange
75954 PARIS Cedex 16

Objet : Plaquette d'information sur la protection sociale

Les organisations syndicales membres de la CNAS sont très surprises de la teneur du mél relatif à la diffusion de la plaquette « protection sociale » envoyé par Isabelle KAUFMANN le 17 septembre dernier.

En effet, il avait été convenu que ce document, une fois revu par vos services, devait être représenté à la CNAS avant toute diffusion. Les discussions lors de la précédente CNAS avaient relevé les points les plus importants de cette plaquette sans pour autant valider le reste du contenu.

C'est pourquoi, nous vous demandons de retirer ce document du site web et de prévoir son examen au prochain ordre du jour de la CNAS.

Ce nouvel épisode nous inquiète quant au rôle dévolu à la CNAS qui s'apparente de plus en plus à une chambre d'enregistrement.

Les organisations signataires :

SGEN-CFDT
SNCS-FSU
SNPTES-UNSA
SNTRS-CGT
SUD Recherche EPST